



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 juin 2016

(Convocation du 10.06.2016)

Sous la présidence de M. Richard STOLTZ, Maire

Nombre de conseillers élus : **15**
Conseillers en fonctions : **15**
Conseillers présents : **11**

Membres présents : Mmes LE TALLEC - RUCK - BERTEVAS - DECK - KNAUB
MM. STOLTZ - WEINHARD - BOURGOIN - DUPONT - KUNTZ - THOMANN

Membre absent : Mme ZIMMERMANN (procuration à Mme KNAUB)
MM. BENDER (excusé), BLATT (excusé), IMBERY (excusé)

2016/22 - OBJET : Circulation nocturne des véhicules à moteur dans la Réserve Naturelle Nationale du Delta de la Sauer.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne un avis favorable à l'interdiction de la circulation motorisée du 15 mars au 31 juillet du coucher du soleil au lever du soleil en raison des enjeux écologiques et de leurs impacts sur le milieu naturel.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Tous les membres présents ont signé au registre.

2016/23 - OBJET : Tarif d'électricité du camping « Au Rhin et à la Sauer » : emplacement grand confort.

Annule et remplace la délibération n° 2016/13.

Le Conseil municipal,
après avoir délibéré,

- Décide, de fixer le prix du tarif d'électricité des emplacements individuels « Grand Confort » au camping communal « Au Rhin et à la Sauer » à 0.20 € K/Wh à compter du 1^{er} juillet 2016 au vu des tarifs (consommation + taxes) appliqués par le fournisseur Electricité de Strasbourg et des frais de maintenance.
- Autorise le Maire à signer tout acte relatif à cette délibération.

La présente délibération a été prise à l'unanimité.

Tous les membres présents ont signé au registre.

2016/24 - OBJET : Achat de matériel informatique pour l'école du Delta de la Sauer de Munchhausen.

Afin de permettre aux enfants du cycle 2 de l'école de Munchhausen d'avoir des outils informatiques performants à leur disposition et suite aux attentes de l'équipe pédagogique, Monsieur le Maire informe le Conseil municipal de la nécessité d'acquérir un tel matériel.

Monsieur Marc BOURGOIN, Conseiller municipal présente un devis de la société BOULANGER sise 34 route de Strasbourg 67550 VENDENHEIM pour l'achat du matériel informatique pour l'école (cycle 2) **d'un montant de 4 250 € HT soit un total de 5 100 € TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Accepte le devis de la société BOULANGER pour un montant de 5 100 € TTC.
- Valide le plan de financement d'un montant de 5 100 € TTC qui se compose de fonds propres et de subvention,
- Charge le Maire de solliciter l'attribution de l'aide financière de la Communauté de Communes de la Plaine du Rhin dans le cadre du fonds de concours pour un montant de 2 131,70 €.
- Autorise le maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Tous les membres présents ont signé au registre.